

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

secours

Question écrite n° 60925

Texte de la question

Mme Josette Pons attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur l'hélicoptère de la sécurité civile, ayant pour indicatif « Dragon 83 ». En effet, le ministère de l'intérieur a mis à la disposition du département du Var, depuis le 4 mai 2009, à titre provisoire, pour le commandement des feux de forêt et le secours à personnes, le "Dragon 83", dont l'affectation définitive dans le Var dépend d'un bilan qui va être effectué dans quelques semaines. Cette mise à disposition a été une véritable réussite et, le 9 septembre 2009, le Dragon 83 totalisait près de 240 missions soit une moyenne de 2 interventions par jour. Cet appareil a ainsi été sollicité plusieurs fois par jour pour des secours à personne et des missions de sécurité civile (hélitreuillages de personnes en falaise, en mer, sauvetage, poste de commandement volant pour les feux de forêt, recherche de personne, etc.). Il est armé par un équipage composé d'un pilote, d'un mécanicien, et il est médicalisé par un médecin sapeur-pompier tous les jours ainsi que par un infirmier quand cela est possible. C'est un vecteur de transport aérien rapide et polyvalent qui s'adapte très bien à la configuration géographique du Var (plaine, montagne et mer). Il est positionné au centre du Var, basé au Luc, et peut ainsi atteindre n'importe quel point du département en vingt minutes maximum. Les pathologies graves, qui doivent être traitées dans les deux heures pour être efficaces (accident de la route très grave, infarctus du myocarde, accident vasculaire cérébral...), sont ainsi prises en charge par un médecin et évacuées vers un centre hospitalier possédant un plateau technique spécialisé en moins d'une heure. Dès lors, cet appareil permet à tous les Varois (Haut-Var, centre-Var ou littoral) d'avoir la même qualité de secours et surtout une rapidité des secours permettant aux victimes atteintes de pathologie lourde d'avoir une réelle chance de survie. En outre, devant l'impossibilité de trouver un médecin les week-ends et jours fériés, cet outil permet d'en acheminer un en vingt minutes quel que soit le lieu. Enfin, en cas de grave sinistre sur leur commune, les élus locaux sont sécurisés car pouvant compter sur un secours aérien médicalisé pour leurs administrés dans des délais très brefs, ce qui s'est vérifié au cours des inondations qui ont frappé, notamment, Sainte-Maxime le 18 septembre dernier, et au cours desquelles cet hélicoptère est une fois de plus efficacement intervenu. Aussi, elle lui demande s'il est envisagé de pérenniser le dragon 83 en l'affectant définitivement sur une base déterminée du département du Var.

Données clés

Auteur : Mme Josette Pons

Circonscription: Var (6e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 60925 Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 13 octobre 2009, page 9628

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)